



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du 13 mai 2025

Salon du personnel à l'école Beau-Soleil de 19 h à 21 h
Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	LIP	Objet
2 min	1	Présences et quorum	Art. 61	Constat
10 min	2	Questions du public	Art. 68	Information
2 min	3	Lecture et adoption de l'ordre du jour		Adoption
5 min	4	Adoption du procès-verbal du 1 ^{er} avril 2025	Art. 69	Adoption
5 min	5	Suivis au procès-verbal		Information
5 min	6	Correspondance <ul style="list-style-type: none">• Courrier adressé au CÉ		Information
10 min	7	Rapport de la directrice	Art. 96.12	Information
75 min	8	Sujets de discussion <ul style="list-style-type: none">a. Budget initial 2025-2026 (Doc. remis sur place)b. Suivi budgétaire 2024-2025 (Doc. remis sur place)c. Mesures dédiées et protégées (Doc. remis sur place)d. Activités classe 6^e année Mme Billie Arcand et classe 1^{re}-2^e de Mme Annie Bourque-Fortine. Projet éducatif SDGf. Règles de passage et de classementg. Normes et modalités d'évaluation des apprentissagesh. Organisation scolaire 2025-2026i. Pratique de confinement barricadéj. Service de gardek. Formation CÉl. Souper de fin d'année	Art. 96.24 Art. 96.24 Art. 87 Art. 96.13 Art. 96.13 Art. 256 Art. 459.5	Adoption Suivi Adoption Approbation Approbation Information Information Information Information Information Échange Consultation
5 min	9	Affaires diverses <ul style="list-style-type: none">a.b.		Information
1 min	10	Levée de la séance		Adoption
		Rapport aux membres parents de la déléguée au comité de parents		



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 13 MAI 2025

À une séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École de Pointe-du-Lac dûment convoquée et tenue au salon du personnel de l'école Beau-Soleil, ce **13^e jour du mois de mai deux mille vingt-cinq**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de Mme Maryse Beaudry Massicotte en l'absence de M. Benoît St-Onge, sont présents :

PARENTS

Mme Clémentine Trébuchon
 Mme Alexie-Anne Côte
 Mme Véronique St-Yves
 Mme Marie-Claude Hardy
 Mme Maryse Beaudry Massicotte
 Mme Laurie Bergeron
 M. Benoît St-Onge
 Mme Karine Dupont

ENSEIGNANTS(ES)

Mme Carolyn Bergeron
 Mme Josée Paquin
 M. Christian Hamelin
 M. Francis Chayer
 Mme Andrée-Anne St-Germain
SUBSTITUT(S) ENSEIGNANTS(ES)
 Mme Isabelle Chapados
 Mme Vicky Grenier
 Mme Mélissa Tremblay

SOUTIEN

Mme Valérie Bouillon
SUBSTITUT(S) SOUTIEN
 M. Marc-Olivier Gélinas
SERVICE DE GARDE
 Mme Marilyse Dupont
SUBSTITUT(S) S.D.G.
 Mme Cynthia Lemay

SUBSTITUT(S) PARENTS

Mme Marie-Claire Juneau
 Mme Geneviève Girard
 Mme Cindy Levesque Boissonneault
 Mme Marie-Pier Marin
 Mme Mariane Hamelin

PROFESSIONNEL

Mme Marie-Lys Pomerleau
SUBSTITUT(S) PROFESSIONNEL
 AUCUN

INVITÉ(S)

M. Jason St-Yves

DIRECTRICE

Mme Brigitte Carrier

DIRECTRICE ADJOINTE

Mme Karine Gélinas

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. François Bélisle

1. BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Madame Brigitte Carrier, directrice, souhaite la bienvenue à tous, spécialement à Monsieur Jason St-Yves qui prendra la relève de la direction de l'école l'an prochain en 2025-2026.

La direction vérifie les présences et confirme qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public à cette rencontre.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Maryse, vice-présidente, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 13 MAI 2025

429-CE-13-05

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2025

Les membres qui étaient présents à la rencontre d'avril sont invités à valider la conformité du procès-verbal.

Une coquille au point 10 est soulevé; enlever « Côte » près de St-Yves.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Carolyn Bergeron d'adopter le procès-verbal tel que présenté, avec la correction au point 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Mme Brigitte mentionne le nom du membre du personnel honoré dans le magazine Étincelles et réussites : Mme Michelle Paquin, éducatrice en milieu scolaire à la maternelle. L'élève choisie en 6^e année est Léa Morin, dans la classe de M. Francis Chayer.

6. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ

Mme Maryse Beaudry Massicotte nous mentionne qu'elle a reçu de l'information concernant un concours de la Société canadienne du cancer concernant la protection solaire et la possibilité de gagner un abri solaire pour la cour d'école. Nous tenterons de voir s'il est possible de s'inscrire.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE

À venir d'ici la fin de l'année : formation des groupes, fermeture de l'année, etc.

Mention spéciale pour la semaine de la garde scolaire.

8. SUJETS DE DISCUSSION

a) Budget initial 2025-2026 (Doc. remis sur place)

Mme Brigitte explique que c'est un préambule de ce que nous aurons l'an prochain. Elle fait un survol avec les membres des différents montants du document.

Elle mentionne que les montants sont conservateurs et que d'autres seront à venir en cours d'année.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Laurie Bergeron d'adopter le budget initial 2025-2026 comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) Suivi budgétaire 2024-2025 (Doc. remis sur place)

Le budget de l'année en cours:

- Fonds 8 : investissements école, un survol est fait.

430-CE-13-05



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 13 MAI 2025

Explication des montants relatifs au GDPL : les 2 000 \$ qui restent du 24 000 \$ seront engagés d'ici la fin de l'année. En 2025-2026, 7 000 \$ seront à investir et lors de l'envoi des factures au GDPL un chèque de 7 000 \$ suivra pour couvrir les dépenses totales des 31 000 \$.

Budget protégé jusqu'en juin 2026 pour le matériel de CCQ :

Investissement envisagé : ameublement du local des techniciennes, réaménagement du local du personnel de Notre-Dame, achat de chaises et de bureaux, le solde pourra être reconduit l'an prochain.

SDG : nous sommes en équilibre budgétaire, contrairement à ce que nous avons annoncé aux membres du CÉ plus tôt cette année.

431-CE-13-05

c) Mesures dédiées et protégées

Mme Carrier présente le document aux membres du conseil d'établissement avec quelques exemples pour leur permettre de comprendre ce qui a été fait avec les sommes.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Clémentine Trébuchon d'adopter les mesures dédiées et protégées telles que présentées et déposées dans le budget de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

432-CE-13-05

d) Activités classe 6^e année Mme Billie Arcand et classe 1^{re}-2^e de Mme Annie Bourque-Fortin

1^{re}-2^e : Sortie au parc Antoine-Gauthier avec les élèves et les parents (date à déterminer en juin).

6^e année : Demande de Mme Billie de pouvoir passer la nuit à l'école avec ses élèves jeudi le 29 mai prochain (souper-coucher-déjeuner).

Il est PROPOSÉ PAR Mme Josée Paquin d'approuver les activités citées plus haut.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

433-CE-13-05

e) Projet éducatif SDG

Mme Marilyse Dupont nous résume le fruit du travail de M. Simon Adams. Le document présente les intentions pédagogiques du service de garde et le développement de l'enfant. Celui-ci s'inspire du projet éducatif de l'école et est déposé aux membres pour lecture.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Hardy d'approuver le projet éducatif SDG comme présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE 13 MAI 2025

f) Règles de passage et de classement

Mme Brigitte présente le document aux membres du conseil; mention qu'il n'y a pas que les résultats qui doivent être considérés dans la décision d'une reprise d'année, plusieurs sphères sont analysées avant de prendre une décision de redoublement, une situation jugée exceptionnelle.

Question de Mme Maryse sur la procédure d'annonce d'un redoublement. Un parent peut s'objecter malgré les recommandations et la démarche présentée par l'école. Si c'est le cas, on le documente dans le dossier de l'élève.

Explications sur la démarche de la formation des groupes.

g) Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Mme Brigitte, directrice, fait un survol du document.

h) Organisation scolaire 2025-2026

La direction annonce l'ouverture d'une 35^e classe, multi 3^e/4^e, et présente les chiffres à ce jour des inscriptions 2025-2026.

i) Pratique de confinement barricadé

Mme Brigitte questionne les parents à savoir s'ils en ont entendu parler par leurs enfants. À noter pour l'an prochain, les parents seront avisés la journée même ou tout de suite après afin d'éviter que les enfants sachent avant les exercices, comme nous faisons avec la pratique d'évacuation incendie. Mme Hardy mentionne qu'à la maternelle, les enfants mélangent les deux événements : les faire la même journée ou plus rapprochés que cette année afin de leur permettre de mieux faire la distinction.

j) Service de garde

- Mme Marylise fait le suivi des inscriptions au service de garde : 400 réguliers, 3 groupes supplémentaires (16 au total).
- Explication de la semaine de la garde scolaire et de ce qui est organisé cette semaine à l'école de Pointe-du-Lac.
- Dernière friperie le 22 mai.
- Cours de caricature de Mme Fanny Levasseur à 15 élèves tous les mercredis midi à l'école. Affichage des œuvres dans l'école à venir et vernissage également au Caféier du boulevard Jean XXIII le 4 juin prochain, les parents et membres du personnel seront informés.
- Coup de cœur de deux parents pour l'activité du mercredi à la patinoire, les enfants ont vraiment apprécié et attendaient cette activité hebdomadaire avec impatience.

NO DE RÉOLUTION
OU ANNOTATION



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

LE 13 MAI 2025

k) Formation CÉ

Aucune question à ce sujet.

l) Souper de fin d'année

La prochaine et dernière réunion sera à 18 h, le 10 juin, à l'endroit qui demeure à déterminer.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucune information à ce point.

434-CE-13-05

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 20 h 34, Mme Alexie-Anne Côte PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Madame Karine Gélinas
Secrétaire


Madame Maryse Beaudry Massicotte
Vice-présidente

ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC

Rapport financier sommaire présenté au C.E.

exercice financier 2024-2025

Fonds 8- Investissements

	<u>BUDGET</u>		<u>RÉEL</u>	<u>SOLDE</u>	<u>% Réel/Budget</u>
	<u>INITIAL</u>	<u>AJUSTÉ</u>			
Revenus					
<i>ENTRETIEN DES BIENS MEUBLES</i>	0	24 840	24 840	0	100%
Total des Revenus	0	24 840	24 840	0	100%
Dépenses					
<i>BIBLIOTHÈQUE ET AUDIOVISUEL</i>	0	29 248	27 125	2 123	93%
<i>INFORM. D'ENS. - SANS MESURE</i>	0	1 072	1 072	0	100%
<i>ACTIVITÉS SPORT. CULT. ET SOC.</i>	0	24 840	22 757	2 083	92%
<i>SERVICE DE GARDE</i>	0	3 737	1 003	2 734	27%
<i>ENTRETIEN DES BIENS MEUBLES</i>	0	89 028	17 829	71 199	20%
Total des Dépenses	0	147 925	69 787	78 138	47%
Les revenus moins les dépenses:	0	-123 085	-44 947		

ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC

Rapport financier sommaire présenté au C.E.

exercice financier 2024-2025

Fonds 5- Opérations courantes

	<u>BUDGET</u>		<u>RÉEL</u>	<u>SOLDE</u>	<u>% Réel/Budget</u>
	<u>INITIAL</u>	<u>AJUSTÉ</u>			
Revenus					
<i>MATERNELLE 5 ANS</i>	1 411	1 493	1 493	0	100%
<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	26 000	24 909	25 130	221	101%
<i>IMPRIMERIE ET REPROG. ENSEIG.</i>	10 800	9 013	9 014	1	100%
<i>REVENUS REPRO À L'EXTERNE</i>	15 100	14 003	14 004	1	100%
<i>ACTIVITÉS SPORT. CULT. ET SOC.</i>	76 000	97 233	99 819	2 586	103%
<i>SERVICE DE GARDE</i>	346 213	452 481	357 426	-95 055	79%
<i>SERV. GARDE- FREQ. REGULIERE</i>	572 672	610 523	491 980	-118 544	81%
<i>SERV. GARDE-FREQ. SPORADIQUE</i>	169 956	165 616	130 662	-34 954	79%
<i>SERV. GARDE-JOURNEE PEDAG.</i>	32 130	36 153	29 873	-6 280	83%
<i>SDG PÉNALITÉS RETARD, REPAS...</i>	200	300	372	72	124%
<i>CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES</i>	40 681	163 379	163 379	0	100%
Total des Revenus	1 291 163	1 575 103	1 323 151	-251 951	84%

Dépenses

<i>MATERNELLE 4 ANS</i>	480	6 220	3 149	3 071	51%
<i>MATERNELLE 5 ANS</i>	2 931	3 312	2 737	575	83%
<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	39 024	36 432	31 895	4 537	88%
<i>LIB.PONC. DES ENSEIGNANTS PRIM</i>	0	5 474	4 602	872	84%
<i>DIREC. ET SOUTIEN - PRIMAIRE</i>	8 551	14 485	12 481	2 004	86%
<i>IMPRIMERIE ET REPROG. ENSEIG.</i>	37 693	38 789	36 421	2 368	94%
<i>IMPRIMERIE ET REPROG. - SDG</i>	0	10	9	1	88%
<i>MESSAGERIE ET TÉL. - ÉCOLES</i>	721	1 354	1 094	260	81%
<i>MESSAGERIE ET TÉL. - SDG</i>	500	1 200	948	252	79%

Rapport financier sommaire présenté au C.E.

exercice financier 2024-2025

Fonds 5- Opérations courantes

	<u>BUDGET</u>				<u>%</u>
	<u>INITIAL</u>	<u>AJUSTÉ</u>	<u>RÉEL</u>	<u>SOLDE</u>	<u>Réel/Budget</u>
<i>INFORMATIQUE D'ENSEIGNEMENT</i>	1 000	6 066	4 609	1 457	76%
<i>PSYCHOLOGIE</i>	100	100	92	8	92%
<i>PSYCHOED.& ÉDUC. SPÉC.-AUTRES</i>	1 200	1 550	930	620	60%
<i>ENCADREMENT ET SURV. ÉLÈVES</i>	0	9 666	30 316	-20 650	314%
<i>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</i>	500	8 371	5 448	2 923	65%
<i>ORTHOPÉDAGOGIE - AUTRES</i>	450	450	354	96	79%
<i>SERV. ACCUEIL ET SOUT. LANGUE</i>	0	0	2	-2	
<i>LANGUES AUTOCHTONES</i>	0	5 000	4 608	392	92%
<i>SOUTIEN PERSÉVÉRANCE (M15020)</i>	0	682	732	-50	107%
<i>ÉCOLE ACCESSIBLE, INSP (M15230)</i>	0	33 629	31 525	2 104	94%
<i>SOUTIEN INTÉGRATION (M15371)</i>	0	1 308	1 308	0	100%
<i>ESPRIT D'ENTREPRENDRE (M15111)</i>	0	3	6	-3	193%
<i>PERF. ENSEIGNANT CONV.</i>	0	13 852	6 960	6 892	50%
<i>PERF. ENSEIGNANT NON-CONV.</i>	0	0	11	-11	
<i>PERF. SOUTIEN - SDG</i>	100	250	582	-332	233%
<i>ACTIVITÉS SPORT. CULT. ET SOC.</i>	76 000	97 301	53 415	43 886	55%
<i>À L'ÉCOLE ON BOUGE (M15023)</i>	0	4 257	4 065	192	95%
<i>CULTURE A L'ÉCOLE(15182+15186)</i>	0	25 331	9 114	16 217	36%
<i>SERVICE DE GARDE</i>	1 119 201	1 256 041	1 059 702	196 339	84%
<i>***</i>	0	0	4 013	-4 013	
<i>CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</i>	500	500	195	306	39%
<i>ENTRETIEN DES BIENS MEUBLES</i>	712	712	372	340	52%
<i>CONSERVATION DES IMMEUBLES</i>	1 000	176	175	1	99%
<i>VARIATION DES PPCD</i>	0	580	580	0	100%
<i>VARIATION DES PPCD - SDG</i>	500	2 000	646	1 354	32%

Total des Dépenses

1 291 163 1 575 101 1 313 095 262 006 83%

Les revenus moins les dépenses:

0 2 10 057

ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC

Rapport financier sommaire présenté au C.E.

exercice financier 2025-2026

Fonds 5- Opérations courantes

	<u>BUDGET</u>		<u>RÉEL</u>	<u>SOLDE</u>	<u>% Réal/Budget</u>
	<u>INITIAL</u>	<u>AJUSTÉ</u>			
Revenus					
<i>MATERNELLE 5 ANS</i>	1 475	1 475	0	-1 475	0%
<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	29 389	29 389	0	-29 389	0%
<i>IMPRIMERIE ET REPROG. ENSEIG.</i>	8 870	8 870	0	-8 870	0%
<i>REVENUS REPRO À L'EXTERNE</i>	19 808	19 808	0	-19 808	0%
<i>ACTIVITÉS SPORT. CULT. ET SOC.</i>	82 000	82 000	0	-82 000	0%
<i>SERVICE DE GARDE</i>	448 108	448 108	0	-448 108	0%
<i>SERV. GARDE- FREQ. REGULIERE</i>	610 523	610 523	0	-610 523	0%
<i>SERV. GARDE-FREQ. SPORADIQUE</i>	165 616	165 616	0	-165 616	0%
<i>SERV. GARDE-JOURNEE PEDAG.</i>	36 153	36 153	0	-36 153	0%
<i>SDG PÉNALITÉS RETARD, REPAS...</i>	300	300	0	-300	0%
<i>CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES</i>	39 834	39 834	39 834	0	100%
Total des Revenus	1 442 076	1 442 076	39 834	-1 402 242	3%

Dépenses

<i>MATERNELLE 4 ANS</i>	320	320	0	320	0%
<i>MATERNELLE 5 ANS</i>	3 075	3 075	0	3 075	0%
<i>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</i>	41 429	41 429	0	41 429	0%
<i>DIREC. ET SOUTIEN - PRIMAIRE</i>	6 714	6 714	0	6 714	0%
<i>IMPRIMERIE ET REPROG. ENSEIG.</i>	42 429	42 429	0	42 429	0%
<i>IMPRIMERIE ET REPROG. - SDG</i>	10	10	0	10	0%
<i>MESSAGERIE ET TÉL. - ÉCOLES</i>	656	656	0	656	0%
<i>MESSAGERIE ET TÉL. - SDG</i>	1 203	1 203	0	1 203	0%
<i>BIBLIOTHÈQUE ET AUDIOVISUEL</i>	749	749	0	749	0%

Rapport financier sommaire présenté au C.E.

exercice financier 2025-2026

Fonds 5- Opérations courantes

	<u>BUDGET</u>				<u>%</u>
	<u>INITIAL</u>	<u>AJUSTÉ</u>	<u>RÉEL</u>	<u>SOLDE</u>	<u>Réel/Budget</u>
<i>INFORMATIQUE D'ENSEIGNEMENT</i>	280	280	0	280	0%
<i>PSYCHOLOGIE</i>	100	100	0	100	0%
<i>PSYCHOED.& ÉDUC. SPÉC.-AUTRES</i>	1 200	1 200	0	1 200	0%
<i>SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</i>	500	500	0	500	0%
<i>ORTHOPÉDAGOGIE - AUTRES</i>	450	450	0	450	0%
<i>ACTIVITÉS SPORT. CULT. ET SOC.</i>	82 000	82 000	0	82 000	0%
<i>SERVICE DE GARDE</i>	1 257 483	1 257 483	0	1 257 483	0%
<i>CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</i>	500	500	0	500	0%
<i>ENTRETIEN DES BIENS MEUBLES</i>	694	694	0	694	0%
<i>CONSERVATION DES IMMEUBLES</i>	280	280	0	280	0%
<i>VARIATION DES PPCD - SDG</i>	2 004	2 004	0	2 004	0%
 Total des Dépenses	1 442 076	1 442 076	0	1 442 076	0%
 <i>Les revenus moins les dépenses:</i>	 <i>0</i>	 <i>0</i>	 <i>39 834</i>		



Type de mesure

Plusieurs sélections

Écoles

147 - École Pointe-du-Lac

Excluant les retraits des allocations

Projet	Description	Regroupement	Typemesure	Compte de versement	Revenu
M11022	Volet parent-maternelle 4 ans temps plein	M11020	Dédiée	***-5-11100-401	5 740,00
M15012	Aide alimentaire	M15012	Protégée	***-5-23300-432	7 871,00
M15023	À l'école on bouge !	M15020	Dédiée	***-5-27223-508	4 257,00
M15024	Aide aux parents	M15020	Dédiée	***-5-24520-131	682,00
M15026	Accompagnement et rattrapage à l'école	M15026	Protégée	***-* -24571-131	11 479,00
M15182V1	La culture à l'école - volet 1 – Ateliers culturels à l'école	M15180	Dédiée	***-5-27310-570	4 265,00
M15186	Sorties scolaires en milieu culturel	M15186	Protégée	***-5-27310-508	21 066,00
M15231V1	École accessible et inspirante	M15230	Dédiée	***-5-24530-131	33 629,00
Total					88 989,00

PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN SERVICE DE GARDE

Date du dépôt au conseil d'établissement pour approbation : 13 mai 2025

Date de la dernière révision du programme d'activités : novembre 2024

Service de garde : La Belle Étoile



Le service de garde, La Belle Étoile, a été inauguré en 2000. À sa première année d'existence, neuf (9) groupes composés d'enfants de la maternelle 5 ans à la sixième année constituaient le service de garde. Les éducatrices et éducateurs remplis d'imagination, de créativité et d'engouement réalisaient une multitude d'activités amusantes, stimulantes et enrichissantes pour les enfants. Presque 600 élèves fréquentaient les deux écoles de l'école de Pointe-du-Lac.

Vingt-quatre (24) ans plus tard, dix-neuf (19) groupes de la maternelle 4 ans à la sixième année fréquentent les installations des deux écoles après les heures de classe et 97 % de nos 759 élèves de l'école sont présents au service du dîner. Maintenant, presque 800 élèves fréquentent notre école.

Le bon fonctionnement du service de garde est assuré par deux techniciennes en service de garde et un éducateur en soutien administratif. Ils assurent aussi la coordination de trente-cinq (35) éducatrices et éducateurs en milieu scolaire ainsi que trois surveillantes au service du dîner et aux autobus.

Le service est offert aux élèves dès 7 h 00 jusqu'à 17 h 30 au préscolaire et 17 h 45 au primaire. Le midi, les élèves dînent dans leur classe respective sous l'encadrement d'un éducateur. Un dîner équilibré et des collations santé qui respectent les règles des allergies alimentaires sont privilégiés. Au besoin, les parents peuvent bénéficier d'un service de traiteur en commandant sur internet. À tous les midis, une période de jeux extérieurs figure à l'horaire.

Au fil des années, l'équipe des éducatrices et éducateurs s'est renouvelée avec le même enthousiasme d'offrir des moments éducatifs de qualité à tous les élèves en honorant le projet éducatif de l'école.

La mission de l'école	Comment peut-on intégrer cette mission dans notre service de garde ?
Engagés dans la réussite et l'épanouissement de tous. Ensemble, formons les citoyens de demain !	Développer un sentiment de confiance envers les adultes qui s'occupe d'eux. Respecter les élèves en écoutant leurs besoins. Proposer des activités amusantes, enrichissantes, pédagogiques et stimulantes afin d'enseigner la vie en société par la modélisation du savoir-être.
La vision de l'école	Comment peut-on intégrer cette vision dans notre service de garde ?
L'école de Pointe-du-Lac est un milieu de vie dynamique et accueillant qui multiplie les occasions de s'épanouir, de s'engager et d'ouvrir ses horizons par une approche empreinte de civilité et d'autonomie.	Assurer la même vision de l'école. Être un service de garde dynamique en offrant aux jeunes de l'école de Pointe-du-Lac des activités sportives, artistiques, scientifiques et éducatives qui leur feront découvrir un monde de possibilités et d'intérêts tout en préconisant le savoir-être.
Les 3 valeurs de l'école	Comment pouvons-nous relier ces valeurs à notre service de garde ?
Autonomie Civilité Engagement	<p>-Prendre conscience des actions que l'on pose et assumer l'impact de nos décisions sur soi et sur les autres. Donner des responsabilités pour que les élèves se sentent libres d'agir dans un climat de respect. Écouter leurs besoins, leurs attentes et leur faire confiance.</p> <p>-En tant qu'adulte responsable, c'est de montrer l'exemple. Impliquer les élèves à l'affichage dans l'école sur le concept de la civilité. Appliquer les attentes de l'école à cet égard auprès des enfants.</p> <p>-Permettre à l'élève de s'engager en lui donnant des responsabilités. Réaliser des projets qu'ils seront fiers de présenter aux autres et souligner leur engagement et les encourager à surmonter leurs défis.</p>

Les 3 priorités de l'école	Comment pouvons-nous lier ces priorités avec les activités du service de garde ?
<p>Priorité 1 : Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français</p>	<p>Rendre disponible, à chaque période du service de garde, des livres, des magazines avec des thèmes et des sujets qui les intéressent tout en respectant les défis du groupe d'âge.</p> <p>Offrir des activités ludiques en lien avec le français, exemples: chasse aux trésors de mots sur un thème, création d'une bande dessinée, création d'un jeu de table et en écrire le mode d'emploi, jeux de groupe (trouver un mot qui commence par la lettre, trouver un mot qui commence par la dernière lettre du mot précédent), jeux de coopération: s'entraider à trouver la réponse d'un rébus, etc.</p> <p>Permettre aux élèves un moment d'étude et de devoirs, après les cours, au service de garde.</p> <p>Parler de nos intérêts, en tant qu'adulte, qu'est-ce que nous aimons apprendre à travers la lecture. Proposer des lectures, des sujets qui les intéressent, être un modèle.</p>
<p>Priorité 2 : Assurer un climat scolaire positif et le bien-être des élèves</p>	<p>Offrir une diversité dans les jeux de groupe, assurer une sécurité à l'élève en respectant les consignes de l'école et ce, dans le respect d'autrui. Responsabiliser les jeunes en les informant de leur rôle à jouer et leur attitude afin de rendre le milieu positif.</p>
<p>Priorité 3 : Mettre en place des conditions favorisant la motivation des élèves.</p>	<p>Offrir aux jeunes des activités qui les intéressent en leur communiquant nos attentes à travers leur savoir-être et impliquer ceux-ci à l'élaboration de la planification des activités.</p>

Les caractéristiques et les besoins des élèves

Nos élèves sont de tous les profils: sportifs, artistes, intellectuels, débrouillards, curieux, etc. Profils que nous devons considérer pour développer nos activités sans compter toute l'attention particulière aux défis à surmonter pour certains. Nous sommes alors en constante réflexion et collaboration avec les intervenants de l'école afin de mieux les comprendre et accompagner dans leur développement. Notre rôle éducatif contribue à l'épanouissement des citoyens de demain.

La planification des activités

Les éducateurs en SDG sont amenés à planifier des activités qui assurent le développement global des élèves qui leur sont confiés. Ces activités doivent être en cohérence avec le projet éducatif de l'école. La coopération entre les éducateurs est encouragée. Ainsi, les forces et les intérêts des éducateurs sont mis de l'avant. Un formulaire de planification des activités est mis à la disposition des équipes. La planification des activités doit contenir :

- La compétence transversale visée par l'activité;
- Le type d'activité choisi pour la réalisation;
- Les éléments de développement visés par l'activité

Les objectifs

	OBJECTIFS	PRINCIPAUX MOYENS PRIVILÉGIÉS PAR L'ÉQUIPE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS
#1	Développer l'autonomie des jeunes	Encourager leur autonomie en pratiquant la modélisation. Les récompenser par un choix d'activités spéciales qu'ils auraient le plaisir de conceptualiser et d'organiser.
#2	Favoriser leur esprit d'équipe	Encourager les jeunes à jouer, s'entraider et respecter les différents groupes d'âge qui constituent le service de garde.
#3	Développer le sentiment d'appartenance	Créer une offre de services adaptés à chaque groupe d'âge. Les impliquer dans la recherche et l'élaboration des activités pour susciter leurs intérêts ainsi améliorer le respect à l'égard des adultes qui s'occupent d'eux, du matériel qu'ils utilisent et de l'environnement qui les entoure.

L'organisation de la journée au préscolaire

	Quel est le fonctionnement de cette période ?	Quels sont les besoins de ces élèves lors de cette période ?	Tâches principales des ESDG lors de cette période
Matin 7h00 à 8h40	Aller porter le matériel et se changer au vestiaire. Ensuite, les enfants ont la possibilité d'être en jeux dirigés ou en jeux libres. Routine de la salle de bain, des vestiaires pour s'habiller. Routine des déplacements. Jeux dirigés et jeux libres à l'extérieur	Début de journée au rythme de l'enfant pour le sécuriser. Une période à l'intérieur et une autre à l'extérieur lorsque les conditions le permettent	Accueillir les élèves et leurs parents. S'assurer de garder un milieu calme et un endroit où l'énergie permet de se dépenser, développer la confiance envers l'adulte. Prendre les présences tout au long des arrivées. Intervenir auprès des enfants sur les règles de vie de l'école pour assurer une sécurité globale.
Midi 11h06 à 12h26	Routine de la salle de bain, manger leur repas, jeux, routine des vestiaires, jeux extérieurs.	Apprendre à suivre une routine, développer son autonomie pour manger son repas, jouer avec les amis de sa classe aux jeux mis à la disposition par l'éducatrice. S'amuser à l'extérieur avec l'ensemble des élèves de l'école.	Prise de présence pour la sécurité. développer l'autonomie de l'enfant dans les routines des salles de bain ainsi que la routine du dîner. être à l'écoute de leurs besoins, les aider dans leur savoir-être et savoir-vivre. Les encourager, les soutenir, leur permettre de s'épanouir dans ce monde du préscolaire. Intervenir auprès des enfants sur les règles de vie de l'école pour assurer une sécurité globale.
Après-midi 14h52 à 17h30	Collations, routine des salles de bain, routine des déplacements, jeux et/ou bricolage dirigés à l'intérieur ou à l'extérieur, jeux libres en fin de journée.	Apprendre à suivre une routine de groupe, jouer avec les amis de son groupe dans les différents locaux utilisés par le service de garde, participer aux activités proposées par les éducatrices. Développer leur savoir-être et leur savoir-vivre, dépenser leur énergie, s'épanouir.	Prise de présence pour la sécurité. Développer l'autonomie de l'enfant dans les routines des salles de bain et de la collation. Être à l'écoute de leurs besoins, les aider dans leur savoir-être et savoir-vivre. Les encourager, les soutenir, leur permettre de s'épanouir dans ce monde préscolaire. Intervenir auprès des enfants sur les règles de vie de l'école pour assurer une sécurité globale. Informer les parents des réalisations de leur enfant. Au besoin, mentionner aux parents les interventions qu'elles ont réalisées avec leur enfant. Modéliser, superviser, leur apprendre de nouvelles techniques dans les bricolages, des stratégies afin de réaliser leur projet, des trucs, des astuces, développer leur intérêt, assurer une sécurité globale pour l'élève.

L'organisation de la journée au primaire

	Quel est le fonctionnement de cette période ?	Quels sont les besoins de ces élèves lors de cette période ?	Tâches principales des ESDG lors de cette période
Matin 7h00 à 7h55	Arrivée des élèves au service de garde à partir de 7 h 00 pour des jeux libres au gymnase. Vers 7 h 30, les éducateurs redirigent les élèves à l'extérieur. Les enfants qui fréquentent le transport scolaire entrent dans la cour. Les enseignants prennent le relais des éducateurs à 7h45 pour encadrer les déplacements vers les classes.	Être accueillis par des adultes de confiance dans la bonne humeur. Dépenser leur énergie en pratiquant des sports, des jeux dirigés ou des activités dans le gymnase et à l'extérieur.	Prises de présence pour la sécurité des élèves. Préparation du matériel, animation et participation à l'activité au gymnase. Surveillance active du savoir-être et du savoir-vivre des élèves lors des déplacements au vestiaires, aux salles de bain et à l'extérieur de l'école. Faire respecter les règles de vie de l'école tout au long de leur présence.
Midi 11h17 à 12h36	Déplacement des élèves soit à l'extérieur ou à l'intérieur (pour aller chercher leur boîte à lunch pour le dîner). Jeux animés ou libres dans leur zone respective à l'extérieur. En classe: Manger son repas, jouer à des jeux calmes après avoir ramassé leur boîte à lunch et laver leur pupitre. Routine des salles de bain.	Prendre le temps de manger leur repas. Socialiser entre amis. Dépenser leur énergie dans un sport et/ou une activité dirigée. Se détendre avant le retour en classe auprès des enseignants.	Accueil des élèves. Prises de présence pour la sécurité des élèves. Surveillance active du dîner, des jeux libres dans leur classe respective. Préparation du matériel, animation et participation aux activités à l'extérieur. Surveillance active du savoir-être et du savoir-vivre des élèves lors des déplacements au vestiaires, aux salles de bain et à l'extérieur de l'école. Faire respecter les règles de vie de l'école tout au long de leur présence.

<p>Après-midi 15:00 à 17h45</p>	<p>Collations, routine des salles de bain, routine des déplacements, jeux et/ou bricolage dirigés à l'intérieur ou à l'extérieur. Les élèves, regroupés en multi-âge lors du départ d'une majorité d'éducateurs, sont en jeu libre. Moment calme au local du SDG pour faire leurs devoirs.</p>	<p>Apprendre à suivre une routine de groupe, jouer avec les amis dans les différents locaux utilisés par le service de garde, participer aux activités proposées par les éducatrices, développer leur savoir-être et leur savoir-vivre, dépenser leur énergie, s'épanouir.</p>	<p>Prise de présence pour la sécurité. Développer l'autonomie de l'enfant dans les routines des salles de bain et de la collation. Être à l'écoute de leurs besoins, les aider dans leur savoir-être et savoir-vivre. Les encourager, les soutenir, leur permettre de s'épanouir dans ce monde scolaire. Intervenir auprès des enfants sur les règles de vie de l'école pour assurer une sécurité globale. Informer les parents des réalisations et des améliorations du développement moteur et cognitif de leur enfant. Modéliser, superviser, aider les élèves à développer leurs compétences motrices et cognitives. Assurer une sécurité globale pour l'élève.</p>
--	--	--	---

L'organisation de la journée pédagogique

	<p>Quel est le fonctionnement de cette période ?</p>	<p>Quels sont les besoins de ces élèves lors de cette période ?</p>	<p>Tâches principales des ESDG lors de cette période</p>
<p>À l'arrivée avant la première activité du matin 7h00 à 9h00</p> <p>9h00 à 11h05</p>	<p>Entrée des élèves à partir de 7 h 00. Jeux libres encadrés au local du service de garde et/ ou au gymnase.</p> <p>Collation, activité par groupe jusqu'à l'heure du dîner.</p>	<p>Vivre du bon temps, ne pas être pressés par le temps comme les jours d'école, être animés, se sentir respectés, bouger, sortir à l'extérieur, être autonome dans leur choix de jeux libres le matin.</p>	<p>Accueil des élèves. prises de présence pour la sécurité des élèves. Surveillance active des jeux libres au local du SDG et au gymnase. Préparation du matériel, animation et participation à l'activité au gymnase. Surveillance active du savoir-être et du savoir-vivre des élèves lors des déplacements aux vestiaires, aux salles de bain et à l'extérieur de l'école. Faire respecter les règles de vie de l'école tout au long de leur présence.</p>

Midi 11h06 à 12h36	Routine des salles de bain, dîner en grand groupe, jeux calmes et/ou extérieurs.	Prendre le temps de manger, bouger, sortir à l'extérieur, être autonome dans leur choix de jeux libres après le dîner.	Surveillance active du dîner, des jeux libres dans les locaux utilisés pour prendre le repas ainsi qu'à l'extérieur.
Après-midi 12h36 à 15h00	Activités extérieures, activités dirigées avec leur groupe respectif,	Être animés, bouger, sortir à l'extérieur, avoir du bon temps.	Préparation du matériel, animation et participation à l'activité au gymnase. Surveillance active du savoir-être et du savoir-vivre des élèves lors des déplacements aux vestiaires, aux salles de bain et à l'extérieur de l'école. Faire respecter les règles de vie de l'école tout au long de leur présence.
Après les activités de l'après-midi avant le départ) 15h00 à 17h30 N-D 15h00 à 17h45 B-S	Ramasser les locaux du matériel utilisé, rassemblement intérieur et ou extérieur de l'ensemble des groupes afin de terminer la journée en jeux libres supervisés par les éducateurs en poste.	Être autonome dans leur choix de jeux libres à la fin de la journée.	Surveillance active des jeux libres et/ou organisés au local du SDG et au gymnase. Surveillance active du savoir-être et du savoir-vivre des élèves lors des déplacements aux vestiaires, aux salles de bain et à l'extérieur de l'école. Faire respecter les règles de vie de l'école tout au long de leur présence.

Les locaux utilisés par le service de garde

Notre-Dame		Beau-Soleil	
Locaux permanents du SDG : Le local 106 SDG#1 Le local 236 SDG#2 La bibliothèque Le gymnase	Les autres locaux partagés avec l'équipe-école : Classe des renards, des grenouilles, des lapins, des hiboux, des ratons, des dauphins, des canards et des coccinelles. Le vestiaire (local 130) Le gymnase La cour de l'école	Local permanent du SDG : Le local du SDG	Les autres locaux partagés avec l'équipe-école : Le vestiaire devant le bureau des techniciennes Le local 142 La cafétaria La classe d'anglais (local 216) Le gymnase 1 et 2 L'ancien local informatique (1 ^{re} étage) Toutes les classes à l'heure du dîner La cour de l'école



École de
POINTE-DU-LAC

Règles pour le classement des élèves
et le passage d'un niveau ou d'un cycle à l'autre au primaire
dans le cadre de l'article 96.15.5° de la LIP

Mai 2025

**Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy**

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Chapitre 1 : Définitions	3
Chapitre 2 : Principes directeurs	3
Chapitre 3 : Règles de passage	4-5-6
Chapitre 4 : Droit de recours	7
Chapitre 5 : Règles de classement	7-8
Chapitre 6 : Rôle de la direction de l'établissement face aux parents	8
Chapitre 7 : Mise en application	9
Annexe 1 : Encadrements légaux	10

Chapitre 1 : Définitions

Le « **classement** » se définit comme une action par laquelle on inscrit un élève dans un groupe ou un sous-groupe donné, pour une période plus ou moins longue, afin que cet élève poursuive ou entreprenne des apprentissages adaptés à ses capacités et à ses compétences.

Le « **passage** » se définit comme une action qui permet à un élève qui a satisfait aux exigences établies de poursuivre ses études dans un niveau ou cycle supérieur. *Toutefois, dans certaines circonstances exceptionnelles, l'élève n'ayant pas satisfait entièrement aux exigences, peut passer au niveau ou cycle supérieur si des mesures appropriées lui permettent de poursuivre ses apprentissages.*

Une « **règle** » c'est ce qui est imposé comme ligne directrice, ce qui doit être fait dans un cas déterminé.

Chapitre 2 : Principes directeurs

2.1 Justice et équité

Le classement et le passage dans un niveau ou un cycle supérieur doivent s'effectuer dans le respect des valeurs de justice et d'équité.

2.2 Égalité des chances

Le classement et le passage dans un niveau ou cycle supérieur doivent s'effectuer dans le respect du principe d'égalité des chances pour tous les élèves.

2.3 Confidentialité

Les données sur l'élève servant au classement et au passage dans un niveau ou cycle supérieur ne sont accessibles qu'aux personnes concernées : l'élève, ses parents, la direction de l'établissement, les enseignants impliqués et le personnel directement concerné.

2.4 Transparence

L'élève et ses parents ont le droit de savoir comment s'est effectuée la cueillette des données servant au classement et au passage dans un niveau ou cycle supérieur.

2.5 Rigueur

Les données servant à la prise de décision lors du classement ou du passage dans un niveau ou cycle supérieur doivent se référer aux exigences des programmes d'études.

Chapitre 3 : Règles de passage

3.1 Détermination des besoins de l'élève

Règle	Application
<p>Les décisions relatives au cheminement scolaire et au classement relèvent de la direction de l'école et peuvent être prises en concertation avec les enseignants et les intervenants concernés. Ces décisions sont prises en tenant compte des besoins de l'élève et en s'appuyant sur des informations qui soient les plus complètes possibles sur sa situation, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Au plan scolaire :<ul style="list-style-type: none">○ l'état de ses apprentissages (bulletin, exemples de travaux, résultats à différentes épreuves);○ la prise en compte de sa progression dans l'ensemble des compétences, notamment en français, langue d'enseignement : lire des textes variés et écrire des textes variés; en mathématique : raisonner; résoudre;▪ Au plan social : la qualité des relations interpersonnelles;▪ Au plan affectif : le niveau de maturité, l'estime de soi; l'engagement;▪ Au plan familial : la collaboration parentale, le contexte familial. <p>De façon exceptionnelle, une décision relative au cheminement scolaire peut être revue à la lumière des constats des apprentissages et à partir de la situation de l'élève en cours d'année.</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ L'enseignant consigne les informations utiles à l'analyse des besoins de chacun de ses élèves.▪ L'enseignant consulte au besoin ses collègues et les intervenants concernés pour compléter les informations recueillies sur l'élève.▪ Il est nécessaire de prendre en considération les informations contenues dans la démarche du plan d'intervention de même que les services reçus ou à recevoir.▪ Au besoin, les personnes concernées se rencontrent pour analyser l'état des apprentissages et la situation de l'élève en vue d'assurer la continuité de ses apprentissages.

3.2 Décision au regard de la poursuite des apprentissages

Règles de passage

3.2.1 **Admission à l'enseignement primaire** : Habituellement, l'élève qui atteint l'âge de six ans avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours est admis en 1^{re} année de l'enseignement primaire.

3.2.2 **Redoublement au préscolaire** : L'élève prolonge ses apprentissages au préscolaire si, pour des raisons de santé, il n'a pas fréquenté régulièrement l'école et que l'analyse de ses besoins révèle que c'est la solution la plus appropriée.

3.2.3 **Passage à la classe supérieure** : Habituellement, l'élève passe à la classe supérieure.

3.2.4 **Redoublement en cours de primaire** : L'élève poursuit ses apprentissages dans le même niveau s'il appert que cette mesure est celle qui, parmi celles possibles, est davantage susceptible de faciliter son cheminement scolaire. Cette décision s'appuie sur l'analyse des besoins de l'élève aux plans scolaire, social, affectif, familial, tels que décrits à la section 3.1. Cette mesure ne peut être utilisée qu'une seule fois au cours de l'enseignement primaire.

3.2.5 **Redoublement à la fin du primaire** : Le directeur de l'école peut, exceptionnellement dans l'intérêt de l'élève qui n'a pas atteint les objectifs et maîtrisés les contenus notionnels obligatoire du primaire, au terme de 6 années passées au primaire, admettre l'élève à l'enseignement primaire pour une année additionnelle, sur demande motivée de ses parents. Nous admettrons cet élève pour un 7^e année au primaire seulement s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire.

3.2.6 **Changement d'école** : Dans le cas où il y a changement d'école, la responsabilité du passage relève de la direction de l'école d'origine. Cependant, la direction de l'école d'accueil peut permettre à un élève d'accéder à un niveau supérieur si les services éducatifs et les ressources disponibles dans son école peuvent répondre à ses besoins.

3.2.7 Décision finale : La décision sur le passage doit être inscrite au bulletin de fin d'année ou au bilan. La décision finale quant au cheminement de l'élève est prise par la direction de l'école. Cette décision est prise sous réserve des règles de passage établies par la Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (voir 3.2.8) et de l'analyse des besoins de l'élève telle que mentionnée à la section 3.1. La direction tient compte également de la recommandation des membres de l'équipe concernée.

3.2.8 Compétences analysées pour le passage

La direction de l'école s'appuie sur les résultats disciplinaires obtenus par les élèves pour déterminer le passage dans la classe supérieure.

La direction applique le critère suivant :

L'élève atteint le seuil de réussite de 60 % dans 2 des 3 compétences suivantes :

- Écrire
- Lire
- Raisonner à l'aide de concepts mathématiques

La direction tient également compte du critère suivant :

L'élève atteint le seuil de réussite de 60 % dans au moins 2 des 3 compétences suivantes :

- Anglais langue seconde
- Sciences et technologies
- Univers social

Chapitre 4 : Droit de recours

- 4.0** L'élève ou ses parents peuvent demander la révision d'une décision de passage du primaire au secondaire auprès du directeur de l'école responsable de la décision.
- 4.1** Suite à l'annonce du classement, l'élève ou ses parents peuvent demander à la direction de l'école de réviser sa décision. Cette demande, appuyée par des motifs vérifiables, doit être formulée auprès de la direction concernée avant le 20 août 2025.
- 4.2** Avant la rentrée des élèves, le directeur de l'école répond par écrit à une demande de révision d'une décision de classement reçue avant le 20 août 2025.
- 4.3** L'élève ou les parents de cet élève, insatisfaits de l'application des présentes règles, peuvent en appeler au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy conformément aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique.

Chapitre 5 : Règles de classement

5.1 Classement des élèves dans les groupes

- *Pour classer les élèves dans les groupes*, la direction privilégie un classement qui tient compte des besoins des élèves et de l'organisation pédagogique en vigueur dans le milieu. Le classement s'effectue avec la participation des enseignants et du personnel des services complémentaires.
- *Pour classer les élèves dans les groupes multi-âge*, la direction privilégie les critères suivants :
 - Un classement qui tient compte des besoins des élèves et de l'organisation pédagogique en vigueur dans le milieu;
 - La direction prend en considération la recommandation des intervenants concernés pour compléter les groupes.

Le premier classement s'effectue avec la participation des enseignants et, au besoin, du personnel des services complémentaires.

La direction d'établissement est responsable de la décision finale de classement des élèves dans les groupes.

- **Demande des parents**

Considérant le nombre très élevé de demandes de classement provenant des parents, à compter de l'année scolaire 2015-2016, en accord avec le Conseil d'établissement, la direction n'acceptera plus aucune demande de classement venant des parents, ceci afin d'équilibrer les groupes le plus possible et pour favoriser le bien-être et la réussite de tous nos élèves.

5.2 Nouveaux élèves

Dans les cas où il y a changement d'école, la responsabilité du classement relève de la direction de l'école qui reçoit l'élève en tenant compte des informations transmises par la direction de l'école d'origine.

Il est de la responsabilité de l'enseignant et des spécialistes de l'école d'accueil de saisir les derniers résultats scolaires de l'élève afin de s'assurer que les pondérations aux trois étapes soient respectées.

Chapitre 6 : Rôle de la direction de l'établissement face aux parents

La direction de l'établissement :

- a) Informe le Conseil d'établissement des règles de passage et de classement;
- b) S'assure que les parents des élèves dont la situation laisse craindre un échec dans l'atteinte du niveau de compétence attendu en soient informés au moins mensuellement;
- c) Informe les parents de la décision de passage;
- d) Informe les parents des procédures de demande de révision lorsque ceux-ci contestent sa décision (voir chapitre 4).

Chapitre 7 : Mise en application

7.1 Responsabilité de l'application

La direction d'établissement est responsable de l'application des présentes règles sur le passage et le classement.

7.2 Modalité de modification

Les présentes règles sur le passage et le classement ne pourront être amendées sans qu'elles aient franchi l'étape de participation des enseignants de l'école, qu'elles aient été approuvées par la direction d'établissement et que le CÉ en ait été informé.

À défaut de la participation des enseignants dans le délai de 15 jours prévu à l'article 96.15-7°, la direction d'établissement peut agir sans cette proposition en élaborant des règles pour le classement des élèves et le passage d'un niveau ou d'un cycle à l'autre.

7.3 Mise en vigueur des règles de passage et de classement

Les présentes règles entrent en vigueur le 14 mai 2025.

Annexe 1

Encadrements légaux

1.1 Passage du préscolaire au primaire

Art. 96.17. de la LIP Le directeur de l'école peut exceptionnellement, dans l'intérêt d'un enfant qui n'a pas atteint les objectifs de l'éducation préscolaire, sur demande motivée de ses parents et selon les modalités déterminées par les règlements du ministre, admettre cet enfant à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire où il serait admissible à l'enseignement primaire, **s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire.**

1.2 Passage d'une année à l'autre au primaire

Art. 13.1. du régime pédagogique À l'enseignement primaire, le directeur de l'école peut, exceptionnellement, dans l'intérêt d'un élève, lui permettre de rester une seconde année dans le même niveau s'il appert de son plan d'intervention que cette mesure est celle qui, parmi celles possibles, est davantage susceptible de faciliter son cheminement scolaire.

Cette mesure, qui ne peut être utilisée qu'une seule fois au cours de l'enseignement primaire, ne doit pas avoir pour effet de permettre le passage de cet élève au secondaire après plus de 6 années d'études primaires, sous réserve du pouvoir du directeur, au terme de cette période, de l'admettre à l'enseignement primaire pour une année additionnelle conformément à la loi.

1.3 Année additionnelle au primaire

Art. 96.18. de la LIP Le directeur de l'école peut exceptionnellement, dans l'intérêt d'un élève qui n'a pas atteint les objectifs et maîtrisé les contenus notionnels obligatoires de l'enseignement primaire au terme de la période fixée par le régime pédagogique pour le passage obligatoire à l'enseignement secondaire, **sur demande motivée des parents** et selon les modalités déterminées par les règlements du ministre, admettre cet élève à l'enseignement primaire pour une année additionnelle, **s'il existe des motifs raisonnables de croire que cette mesure est nécessaire pour faciliter son cheminement scolaire.**



École de
POINTE-DU-LAC

LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2025-2026

selon l'article 96.15 .4° de la Loi sur l'Instruction publique

Sur proposition du personnel enseignant **5 mai 2025**

Dépôt au conseil d'établissement le **13 mai 2025**

Entrée en vigueur : **14 mai 2025**

**Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy**

Québec 

1. DÉFINITIONS

Une « norme » se définit comme un ensemble de principes, de codes, de règles et de procédures servant de référence et provenant d'un consensus au sein de l'équipe-école.

Une « modalité » se définit comme le contexte et le processus qui oriente les stratégies et indique les moyens d'action pour vérifier l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

JUSTICE ET ÉQUITÉ :

L'évaluation doit s'effectuer dans le respect des valeurs de justice, d'égalité et d'équité. Tout élève, lors des évaluations, a droit à des conditions similaires à celles données aux autres élèves de son groupe.

DROIT À L'INFORMATION :

L'élève et ses parents doivent être informés des normes et des modalités d'évaluation. Un résumé de ces informations sera transmis aux parents en début d'année.

CONFIDENTIALITÉ :

Les résultats des évaluations ne sont accessibles qu'aux personnes concernées : l'élève, ses parents, la direction de l'établissement, les enseignants impliqués et tout autre personnel directement concerné.

TRANSPARENCE :

Il est essentiel que l'élève sache sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.

NOTE DE PASSAGE

Le régime pédagogique exige que les résultats soient exprimés en pourcentage et établit la note de passage à 60 %

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Planification de l'évaluation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignant.</p>	<p>L'équipe-école détermine dès la fin de l'année en cours ou au début de l'année scolaire suivante une planification des éléments suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les dates de production des bulletins; (Annexe 2)2. Les dates de remise des bulletins; (Annexe 2)3. Les dates de rencontre(s) des parents; (Annexe 2)4. La fréquence de communication des compétences disciplinaires; (Annexe 1)5. Le choix des compétences transversales ciblées. (Annexe 1) <p>À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les outils d'évaluation et de consignation utilisés;2. Les modalités de communication privilégiées.
<p>La planification de l'enseignement se fait à partir du programme de formation de l'école québécoise, de la progression des apprentissages et des cadres d'évaluation.</p>	<p>L'équipe-cycle s'assure d'une compréhension commune des critères d'évaluation liés aux cadres d'évaluation des apprentissages afin de baliser le développement de ceux-ci durant l'année.</p> <p>La planification de l'évaluation par l'équipe-cycle ou par l'enseignant prend en considération les compétences disciplinaires du Programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation.</p>

Planification de l'évaluation (suite)

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par l'enseignant ou par l'équipe-cycle.	Pour chaque niveau et chaque étape, l'enseignant et les spécialistes complètent le tableau de la fréquence minimale des jugements (voir Annexe 1).
La planification globale de l'évaluation tient compte de l'acquisition des connaissances et de leur mobilisation.	L'enseignant choisit ou élabore des situations d'évaluation permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences et leur mobilisation en tenant compte des critères d'évaluation prescrits.
La différenciation fait partie de la planification de l'évaluation.	Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.

Prise d'information et interprétation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre les enseignants concernés, l'élève, et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p>	<p>L'équipe-cycle adopte une compréhension commune et utilise à tous les niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les critères d'évaluation se trouvant dans les cadres d'évaluation <p>L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.). L'élève peut également être associé à la prise d'information.</p> <p>Certaines compétences feront l'objet d'au moins 3 évaluations formelles au courant de l'étape (Lire, écrire, raisonner et résoudre) visant l'ensemble des critères d'évaluation.</p> <p>Pour toutes les matières, l'enseignant recueille et consigne des données variées et pertinentes, en nombre suffisant (plus d'une trace) et échelonnées dans le temps.</p>
<p>Les situations d'évaluation sont analysées à partir des critères précisés dans les cadres d'évaluation et le programme de formation ainsi que la progression des apprentissages.</p>	<p>L'enseignant applique les moyens d'adaptation établis dans le PI des élèves en difficultés pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. Ces moyens ne viennent en aucun cas modifier l'interprétation des données obtenues de l'élève.</p> <p><u>L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences)</u> dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.</p> <p>Les enseignants conservent pour un an les évaluations utilisées pour émettre un jugement ainsi que les grilles d'évaluation.</p> <p>S'il y a lieu, l'enseignant, en collaboration avec les professionnels, précise au plan d'intervention de l'élève les modifications qu'il fait aux critères d'évaluation afin de répondre à ses besoins.</p>

Jugement

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation		
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui, au besoin, est partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-école.	Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. L'utilisation des grilles descriptives est obligatoire afin d'uniformiser le jugement.		
Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.	L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et interprète à l'aide d'instruments formels qui tiennent compte des critères des cadres d'évaluation et de la progression des apprentissages.		
Les résultats des étapes consistent chaque année en un bilan des apprentissages en lien avec chacune des compétences ou des volets tels que mentionnés dans les cadres d'évaluation.	<p>La valeur de chacune des étapes est répartie selon les exigences du régime pédagogique, soit de 20% pour la 1^{re} étape, 20% pour la 2^e étape et de 60% pour la 3^e étape.</p> <p>Les résultats des épreuves obligatoires du MEQ comptent pour 20 % de la note finale de la compétence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français 4^e année, lecture et écriture • Français 6^e année, lecture et écriture • Mathématique 6^e année, compétences 1 et 2 <p>Pour une épreuve imposée, on lui accorde une valeur minimale de 10% à l'étape 3.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Français 2^e année, lecture et écriture <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025 : épreuve maison / validée ➤ 2026 : épreuve validée ➤ 2027 : épreuve imposée • Mathématique 2^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026-2027 : épreuve maison </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 4^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026 : épreuve maison ➤ 2027 : épreuve validée • Français 5^e année, lecture et écriture <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025 : épreuve maison/validée ➤ 2026-2027 : épreuve validée • Anglais 6^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026-2027 : épreuve validée </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Français 2^e année, lecture et écriture <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025 : épreuve maison / validée ➤ 2026 : épreuve validée ➤ 2027 : épreuve imposée • Mathématique 2^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026-2027 : épreuve maison 	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 4^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026 : épreuve maison ➤ 2027 : épreuve validée • Français 5^e année, lecture et écriture <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025 : épreuve maison/validée ➤ 2026-2027 : épreuve validée • Anglais 6^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026-2027 : épreuve validée
<ul style="list-style-type: none"> • Français 2^e année, lecture et écriture <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025 : épreuve maison / validée ➤ 2026 : épreuve validée ➤ 2027 : épreuve imposée • Mathématique 2^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026-2027 : épreuve maison 	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 4^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026 : épreuve maison ➤ 2027 : épreuve validée • Français 5^e année, lecture et écriture <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025 : épreuve maison/validée ➤ 2026-2027 : épreuve validée • Anglais 6^e année <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2025-2026-2027 : épreuve validée 		

En équipe-école, une décision est prise quant à l'appréciation des quatre compétences transversales. Aux étapes 1 ou 3, des commentaires sur une des quatre compétences ciblées par le MEQ doivent être présents.

L'équipe-école ou l'équipe-cycle définit une planification des appréciations des compétences suivantes : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.

Le titulaire du groupe est responsable de saisir les commentaires portant sur les compétences transversales.

Les enseignants choisissent des commentaires provenant de la banque dans Mozaik prévue à cet effet.

Compétences transversales qui feront l'objet d'une rétroaction à l'étape 1 ou 3 :

1 ^{re} année	Organiser son travail
2 ^e année	
3 ^e année	Savoir communiquer
4 ^e année	
5 ^e année	Travailler en équipe
6 ^e année	

Décision-action

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
En cours d'année, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
L'élève développe graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.	L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens et des stratégies pour les relever.
Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.	À la fin de l'année, le titulaire et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages l'année suivante.
Des actions administratives sont mises en place concernant les absences des élèves aux épreuves obligatoires.	<p>Pour chaque situation d'absence à une épreuve du MEQ, l'école doit recevoir une preuve.</p> <p>1. Absence motivée : Pour une absence motivée lors d'une épreuve obligatoire, l'élève doit reprendre son épreuve au moment fixé par l'école.</p> <p>Une absence à une épreuve sera considérée motivée pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ou accident confirmé par une attestation médicale • Décès d'un proche parent • Convocation d'un tribunal • Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé <p>2. Absence non motivée : Pour une absence non motivée lors d'une épreuve obligatoire</p> <p>Pour tout autre motif d'absence, l'élève se verra attribuer la mention ABS (ce qui équivaut à 0) et la direction en avisera le parent. L'élève ne passe pas l'épreuve.</p>

Communication au préscolaire

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Une première communication est transmise aux parents <u>au plus tard le 15 octobre</u> et doit aborder les éléments d'information déterminés par le Centre de services scolaire.	Pour la transmission aux parents, l'enseignant peut opter pour l'un des formats suivants: communication écrite CSSCDR, rencontre, appel téléphonique ou visioconférence.
L'enseignant doit se conformer aux étapes de l'enseignement primaire, soit transmettre le portrait du développement de l'enfant <u>au plus tard le 20 novembre, le 15 mars et le 10 juillet.</u>	Maternelle 4 et 5 ans L'enseignant utilise le format du bulletin unique MEQ actuel et la banque de commentaires via le portail Mozaïk.
L'enseignant doit apprécier le développement de l'enfant pour chaque sphère de développement ou compétence à l'étape 1 OU à l'étape 2 ET à l'étape 3.	Aux étapes 1 et 2, l'enseignant choisit, pour chaque enfant , les sphères pour lesquelles il souhaite apprécier son développement.

Communication au primaire

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Les moyens de communication, autres que le bulletin et le bilan, sont variés et utilisés régulièrement en cours d'année par les enseignants.	En plus du bulletin et du bilan, l'enseignant doit informer les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant par le biais d'outils variés (portfolio, agenda, travaux, examens, courriels, rencontres, etc.)
Chaque enseignant est responsable de communiquer avec les parents mensuellement dans le cas d'un élève en difficulté de comportement ou en difficulté d'apprentissage et qui laisse craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite.	Les enseignants sont responsables de conserver les traces de leurs communications aux parents jusqu'à la fin de l'année. Exemple d'outils de communication : courriel, appel téléphonique, note dans l'agenda, entretien avec un parent, etc. Un travail que l'on envoie signer à la maison n'est pas une trace suffisante pour être considérée comme une communication, à moins qu'il soit annoté en précisant une difficulté précise et une stratégie afin d'y remédier.
<u>Une première communication est envoyée aux parents avant le 15 octobre</u> , principalement pour les disciplines suivantes : français et mathématique.	La première communication aux parents est informatisée pour tous les élèves de la 1 ^{re} à la 6 ^e année. Pour les autres matières, la communication peut être complétée notamment pour l'élève en difficulté d'apprentissage ou de comportement.
Pour les trois bulletins scolaires, l'enseignant peut sélectionner des commentaires en lien avec les apprentissages de l'élève. Les commentaires formulés au bulletin ne peuvent causer préjudice à l'élève.	L'équipe-école utilise la banque de commentaires dans Mozaik. Pour un élève en difficulté et/ou en échec, il est obligatoire qu'un commentaire apparaisse au bulletin. Les commentaires liés à des problèmes de comportement ne doivent pas être consignés au bulletin scolaire du primaire.
Dans l'Instruction annuelle 2024-2025, il est stipulé que : « Le bulletin unique comporte trois étapes. À chacun d'elles, il doit contenir notamment, un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe. »	Changement en cours d'année : Il est de la responsabilité de l'enseignant de la nouvelle école de saisir les résultats disciplinaires dans Mozaik pour l'ensemble des matières touchées pour un élève arrivant en fin d'étape et d'inscrire le commentaire suivant : <i>Résultats provenant de l'école (inscrire le nom de l'ancienne école) que l'élève fréquentait jusqu'au (inscrire la date de fin de fréquentation dans l'ancienne école).</i> Il est de la responsabilité de l'enseignant de la nouvelle école de saisir les résultats dans Mozaik des étapes précédentes pour un élève arrivant en cours d'année.

Élève en modification

Bulletin modifié avec demande d'exemption

Le Centre de services scolaire peut, dans l'intérêt de l'élève et **à la suite de la recommandation de la direction d'école**, exempter un élève HDAA des dispositions relatives aux résultats, prévues à la Section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique.

Exemption possible de l'application des dispositions relatives à la section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique selon les **conditions** suivantes :

- L'élève a bénéficié préalablement d'interventions régulières et ciblées de la part de son enseignant et d'un ou de spécialiste(s);
- Malgré ces interventions, **le PIA de l'élève précise qu'il est incapable de répondre aux exigences des programmes d'étude qui sont appliquées aux autres élèves de son groupe et qu'en conséquence, ces exigences doivent être modifiées pour lui.**

L'exemption vise :

- La moyenne de groupe;
- La pondération des étapes;
- L'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation
- L'obligation d'inclure les résultats des épreuves obligatoires MEQ (20% du résultat final)

La demande d'exemption pour l'élève HDAA intégré en classe régulière peut être adressée au Centre de services scolaire et étudiée par celui-ci (demande de dérogation) si les exigences du programme d'étude et les contenus d'apprentissage ont été modifiés pour l'élève et ce, tel qu'indiqué au plan d'intervention.

Pour les élèves exemptés, le résultat final en % demeure obligatoire.

La décision de modifier les exigences des programmes et par conséquent de modifier l'évaluation doit être convenue **dans le cadre du plan d'intervention**. Le jugement porté sur la réussite ou non d'un élève exempté doit être fait en concordance avec les objectifs déterminés pour lui dans le cadre de son plan d'intervention.

Aucune moyenne de groupe n'est inscrite dans le bulletin de cet élève.

L'enseignant doit ajouter **obligatoirement** au bulletin sous la ou les matières visées par une modification la mention suivante :

« Tel que convenu au plan d'intervention, les exigences du programme ont été modifiées selon les objectifs visés. »

Qualité de la langue

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et les élèves.	Tout le personnel et les élèves sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 1^{re} année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %		X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X		X
Anglais	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %	X		X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts. ▪ et de processus mathématiques.	80 %	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %	X		X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100 %	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Explorer des réalités culturelles	100 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 2^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %	X		X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts. ▪ et de processus mathématiques.	80 %	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %	X		X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100 %	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Explorer des réalités culturelles	100%		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 3^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X		X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	15 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Examiner des réalités culturelles	100 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 4^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	15 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Reasonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Examiner des réalités culturelles	100%		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 5^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X		X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension des textes.	35 %		X	X
	▪ Écrire et produire des textes.	20 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques 	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 				
Culture et citoyenneté québécoise	Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	100 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 6^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension des textes.	35 %		X	X
	▪ Écrire et produire des textes.	20 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Reasonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
	scientifique ou technologique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 				
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Culture et citoyenneté québécoise	Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	100 %		X	X

Rencontres de parents : 13 au 20 novembre et 16 au 20 mars.

1^{re} communication : Dépôt des commentaires Mozaïk 14 octobre, 8 h. Accessible par le portail 15 octobre.

1^{er} bulletin : Fin étape 1 le 12 novembre. Notes déposées le 12 novembre, 8 h. Accessible par le portail 13 novembre.

2^e bulletin : Fin étape 2 le 9 mars. Notes déposées le 9 mars, 8 h. Accessible par le portail 10 mars

3^e bulletin : Fin étape 3 le 26 juin. Notes déposées le 26 juin, 8 h. Accessible par le portail 29 juin

Entrée des élèves : 29 août 2025

AOÛT 2025				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29 ¹

Cl : 1 Péd : 4

SEPTEMBRE 2025				
L	M	M	J	V
1	2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵
8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰
15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵
22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26
29 ¹⁰	30 ¹			

Cl : 20 Péd : 1

OCTOBRE 2025				
L	M	M	J	V
		1 ²	2 ³	3 ⁴
6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10
13	14 ⁹	15 ¹⁰	16 ¹	17 ²
20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷
27 ⁸	28 ⁹	29 ¹⁰	30 ¹	31 ²

Cl : 21 Péd : 1

NOVEMBRE 2025				
L	M	M	J	V
3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷
10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹	14
17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶
24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27 ¹⁰	28 ¹

Cl : 19 Péd : 1

DÉCEMBRE 2025				
L	M	M	J	V
1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5
8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰
15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵
22	23	24	25	26
29	30	31		

Cl : 14 Péd : 1

Apprendre.
Réaliser.
 Ensemble.

JANVIER 2026				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹
12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴
19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹
26 ¹⁰	27 ¹	28 ²	29 ³	30

Cl : 18 Péd : 2

FÉVRIER 2026				
L	M	M	J	V
2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸
9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹	12 ²	13 ³
16 ⁴	17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20
23 ⁸	24 ⁹	25 ¹⁰	26 ¹	27 ²

Cl : 19 Péd : 1

MARS 2026				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷
16 ⁸	17 ⁹	18 ¹⁰	19 ¹	20
23 ²	24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶
30 ⁷	31 ⁸			

Cl : 16 Péd : 1

AVRIL 2026				
L	M	M	J	V
		1 ⁹	2 ¹⁰	3
6	7 ¹	8 ²	9 ³	10 ⁴
13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	16 ⁸	17 ⁹
20 ¹⁰	21 ¹	22 ²	23 ³	24
27 ⁴	28 ⁵	29 ⁶	30 ⁷	

Cl : 19 Péd : 1

MAI 2026				
L	M	M	J	V
				1 ⁸
4 ⁹	5 ¹⁰	6 ¹	7 ²	8
11 ³	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15
18	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹⁰
25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29

Cl : 19 Péd : 1

JUIN 2026				
L	M	M	J	V
1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹
8 ¹⁰	9 ¹	10 ²	11 ³	12
15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸
22 ⁹	23 ¹⁰	24	25	26
29	30			

Cl : 17 Péd : 3

Fin de l'année scolaire : 23 juin 2026

- Note :**
- Le calendrier scolaire compte 183 jours de classe dont 3 sont transformables en journées pédagogiques et 17 journées pédagogiques pour un total de 200 jours.
 - Le 100^e jour est le 27 janvier 2026

Légende :

	Congé pour les élèves et le personnel enseignant
○	Journée pédagogique primaire et secondaire (tous)
T ¹⁻²	Journées de classe transformables en journées pédagogiques s'il n'y a pas eu de suspension ou de fermeture pour intempérie ou autre raison
T ³	Journée de classe transformable en journée pédagogique s'il n'y a pas eu d'élections ou de moyens de pression associés à une grève
△	Jour de congé pour le personnel enseignant, journée travaillée pour les autres membres du personnel

Déclenchement confinement barricadé

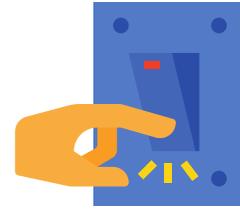
Garder le silence



Fermer



Cellulaire



Lumière



Portes et
fenêtres

Barricader



Portes



Se cacher pour ne pas
être visible

Attendre en silence



Annonce de la fin du confinement barricadé par la police



Glisser sous la porte

Carton vert :
pas de blessé



Carton rouge :
Personne blessée ou
en difficulté

Attendre calmement qu'un policier vienne vous donner
l'ordre de quitter.

